04 MAR
N° 2047

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

25206216830000160213

free mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 83123_015_04
ADRESSE DU SITE : 857 chemin du Gourg
COMMUNE : 83110 Sanary-sur-Mer
DATE : 02/03/2022

free

RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	Sanary-sur-Mer
NOM DU SITE :	CHATEAU D'EAU CHEMIN DU GOURD
CODE SITE :	83123_015_04
ADRESSE :	857 chemin du Gourg - 83110 Sanary-sur-Mer
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 882200.6, Y = 1800233.43 Longitude : 5.800467, Latitude : 43.148762

CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Stéphane BARRY Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	sbarry@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

free

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet 4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations 4
3. Calendrier indicatif du projet 7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation 7
5. Plan de situation à l'échelle 8
6. Plan de cadastre 9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après 10
8. Déclaration ANFR 14
9. Plans du projet 15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité 22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat 22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé 23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence 24

25206216830000160313

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.
La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.
Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.
Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre de l'attribution de la 5ème licence de téléphonie mobile, Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile sis , chemin du Gourd sur la parcelle référencée : AE/ 1056 afin de développer et d'exploiter son réseau.

Notre projet consiste à installer 4 antennes sur un pylône de type treillis constant de couleur RAL 6009 (mat) d'une hauteur de 18 mètres.
Ce type de pylône permet une intégration optimale car il permet à la lumière de passer à travers les membrures du support.
Nous installerons également un espace technique, au pied du pylône afin d'alimenter les antennes.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 2	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2)		200° 300°	

Antennes

Valeur pour les 2 secteurs (200°/300°)

Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF[1]	HBA[2] / sol	HBA NGF	HMA[3] / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
4G 700 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°
3G 900 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°
4G 1800 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°
3G 2100 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°
4G 2100 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°
4G 2600 MHz	18	180.8	15 m	178	16.4	179.4	31	28.85	6°

[1]NGF = nivellement général de la France

[2]HBA = hauteur bas d'antenne

[3]HMA = hauteur milieu d'antenne

[4] sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

25206216830000160413

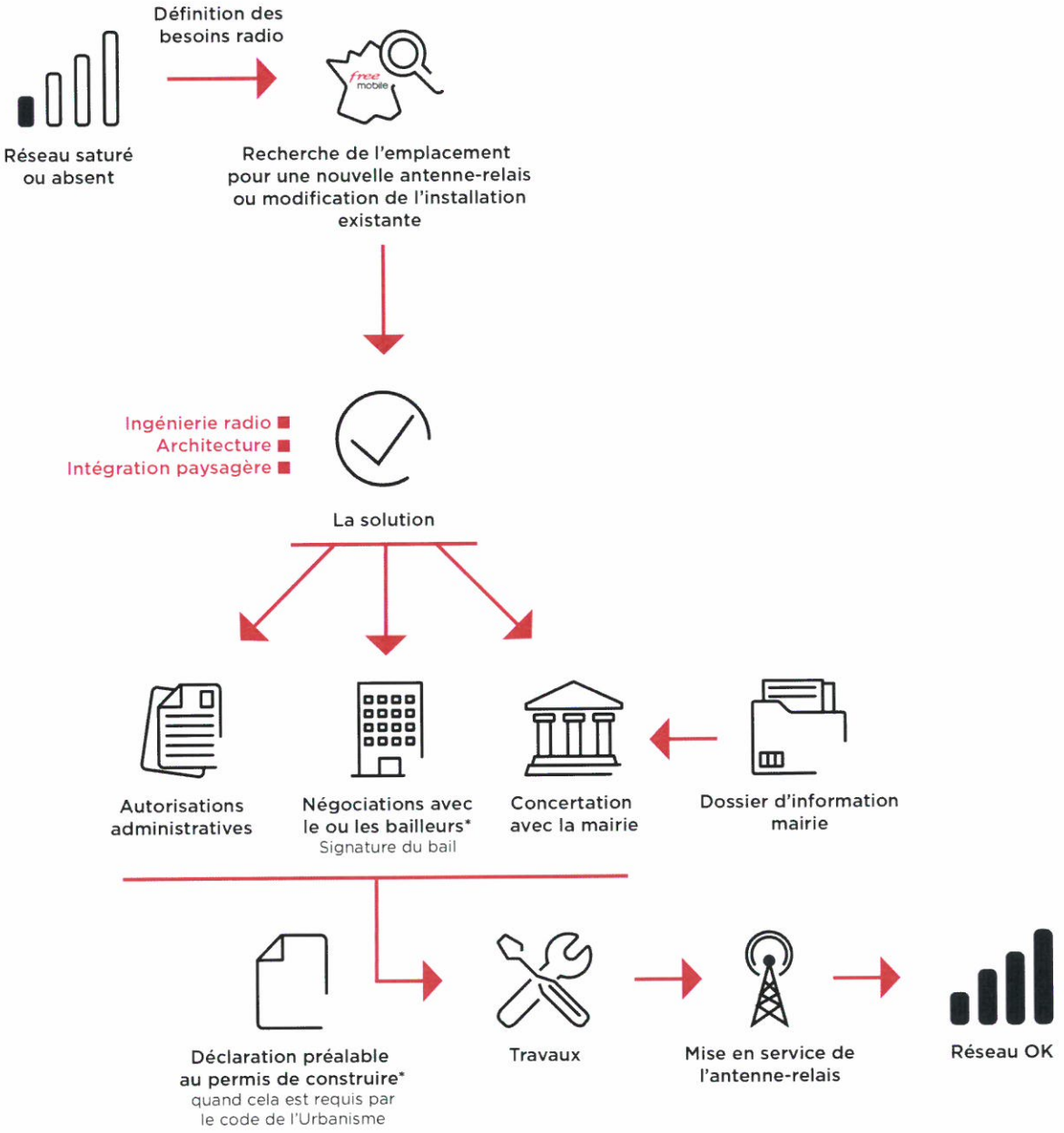

*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (T0)	Mars 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Avril 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

857 chemin du Gourg
83110 Sanary-sur-Mer

Coordonnées

Lambert II étendu	WGS 84
X = 882200.6 Y = 1800233.43	Longitude : 5.800467 Latitude : 43.148762

252062168300001605 13

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Plan de situation

free

6. Plan de cadastre

Département :
VAR

Commune :
SANARY SUR MER

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

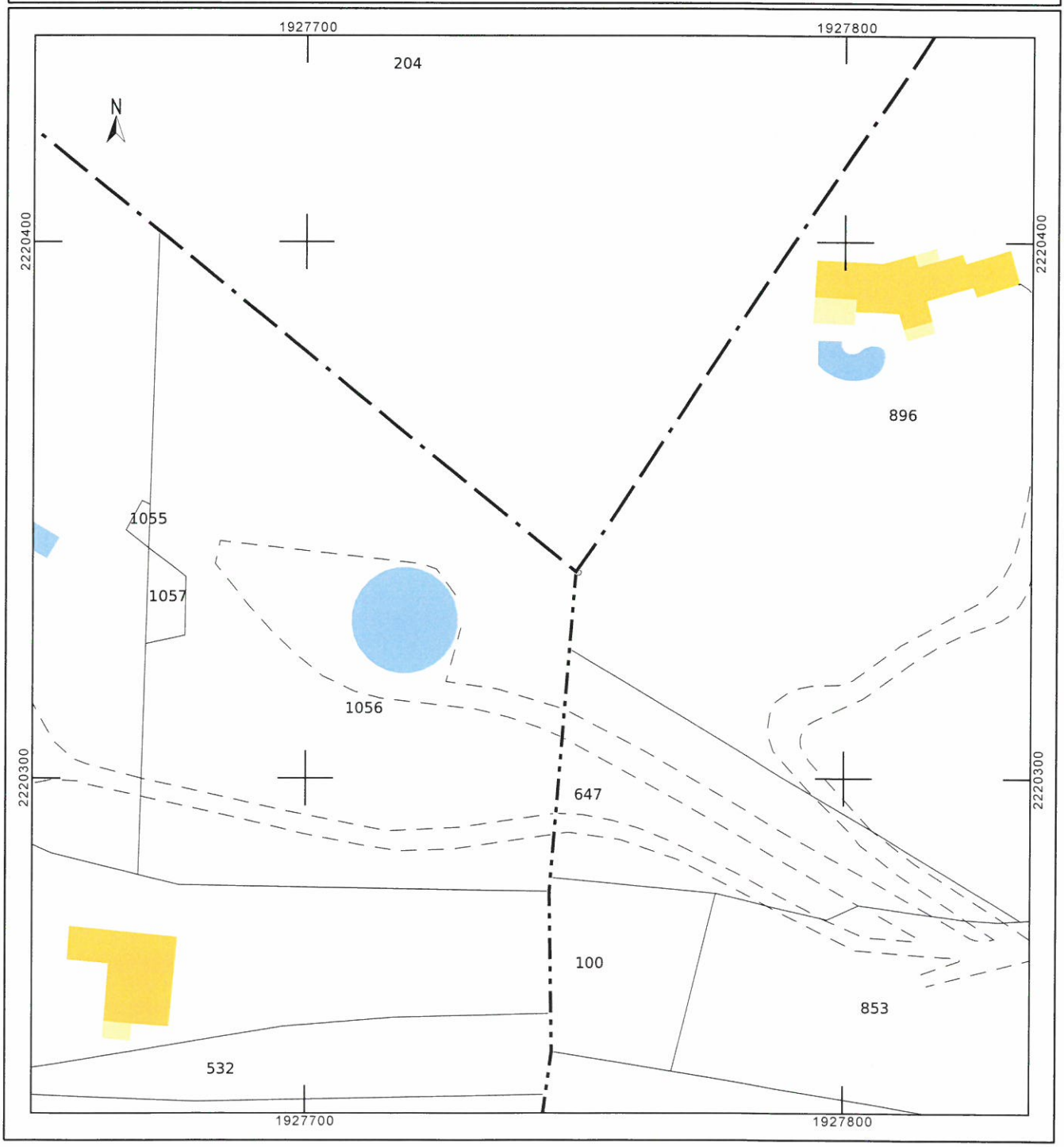

2520621683000016061 3

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

Prise de vue n°1

Etat avant :

Etat après :

252062168300001160713

Prise de vue n°2

Etat avant :

Etat après :

Prise de vue n°3

Etat avant :

Etat après :

25206216830000160813

free

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☑ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui ☑ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☑ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☑ non

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	TABLEAU ANTENNAIRES	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	08/02/2022	L.SEJNERA	Emission Originale	Free mobile

CHÂTEAU D'EAU			
free mobile	857, Chemin du Gourg		ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/---

25206216830000160913

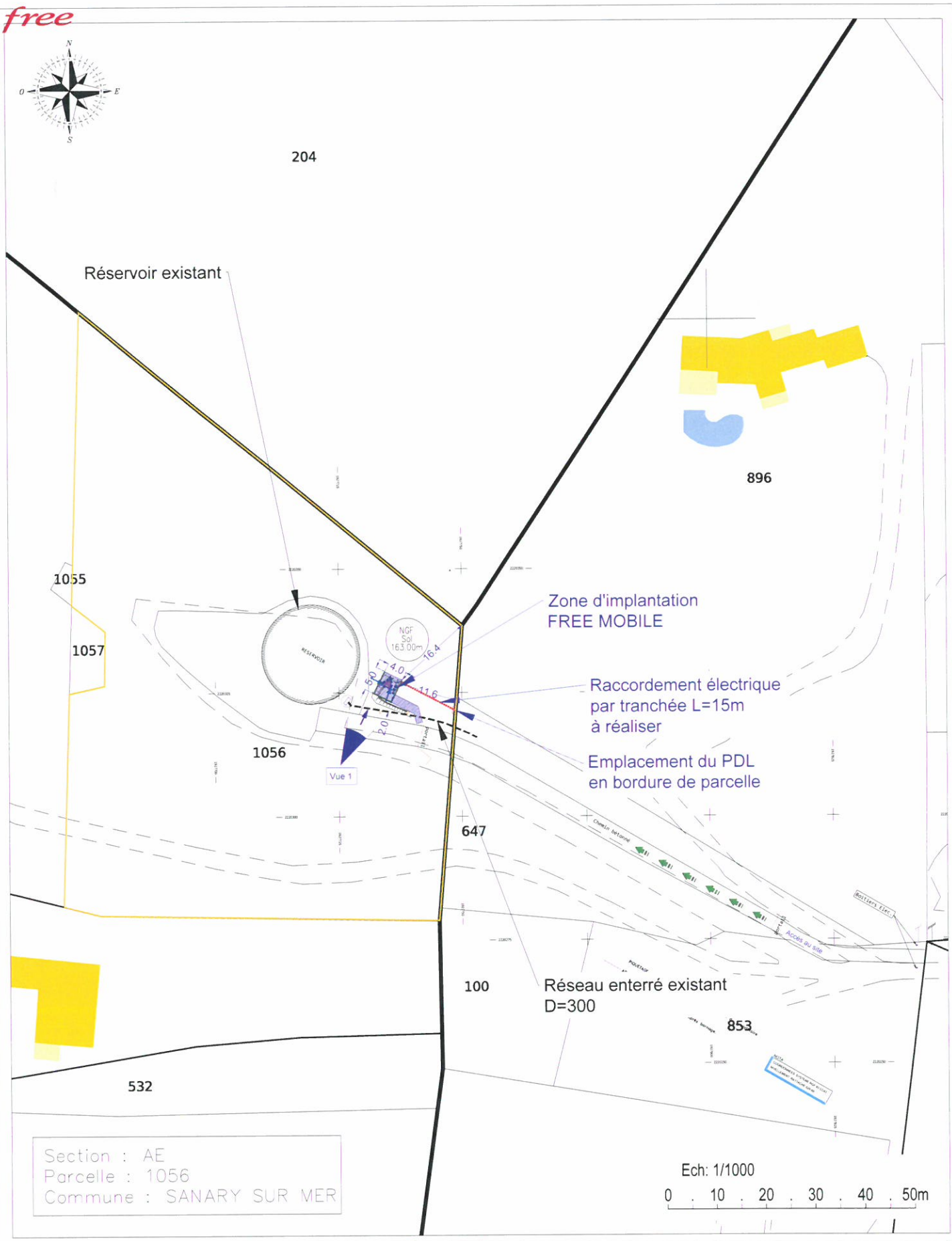

CHÂTEAU D'EAU

free mobile	857, Chemin du Gourg	ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER	Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 2 — PLAN DE SITUATION	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA — FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/1000

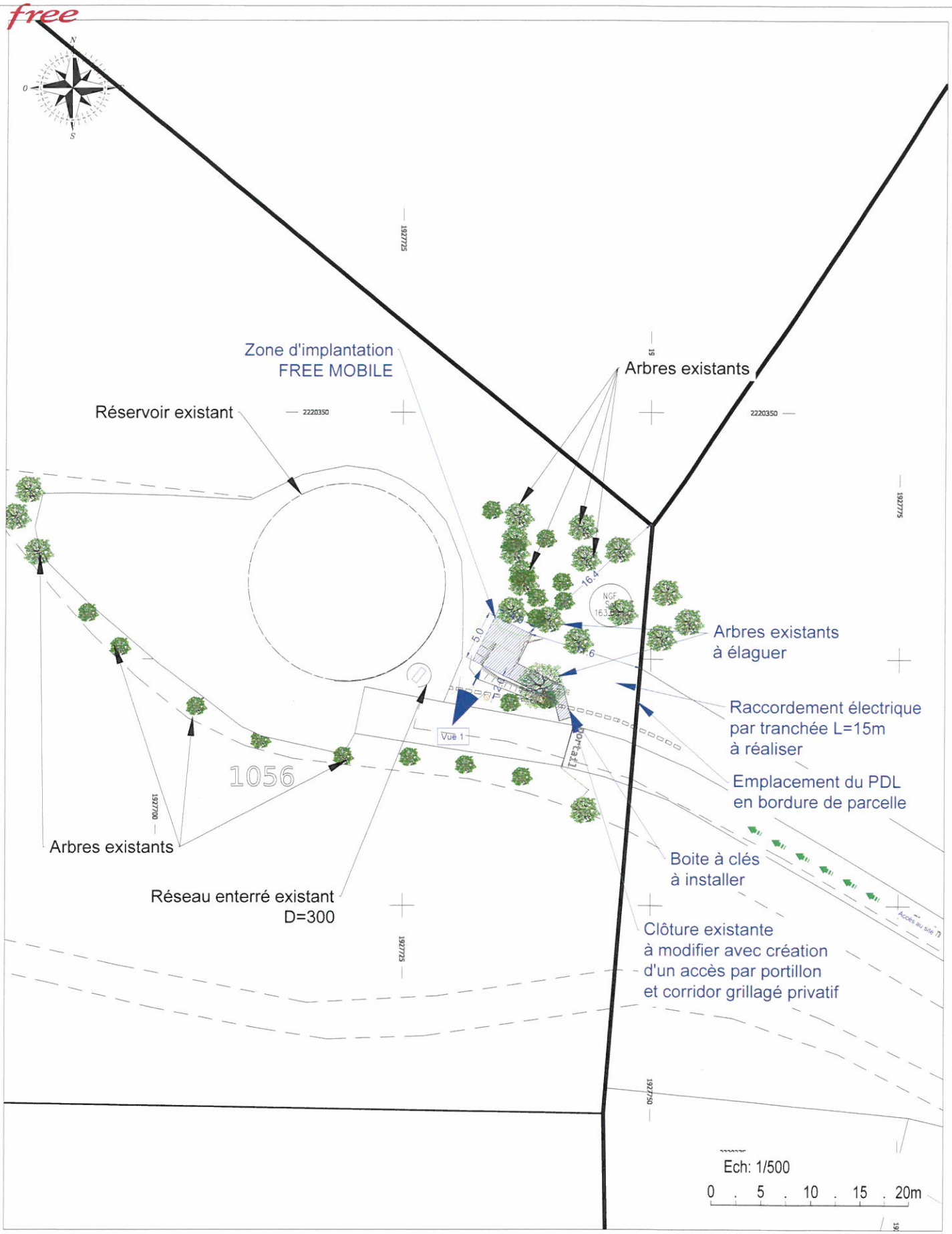

CHÂTEAU D'EAU

free mobile	857, Chemin du Gourg		ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 3	PLAN DE MASSE EXISTANT	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/500

252062168300001610 13

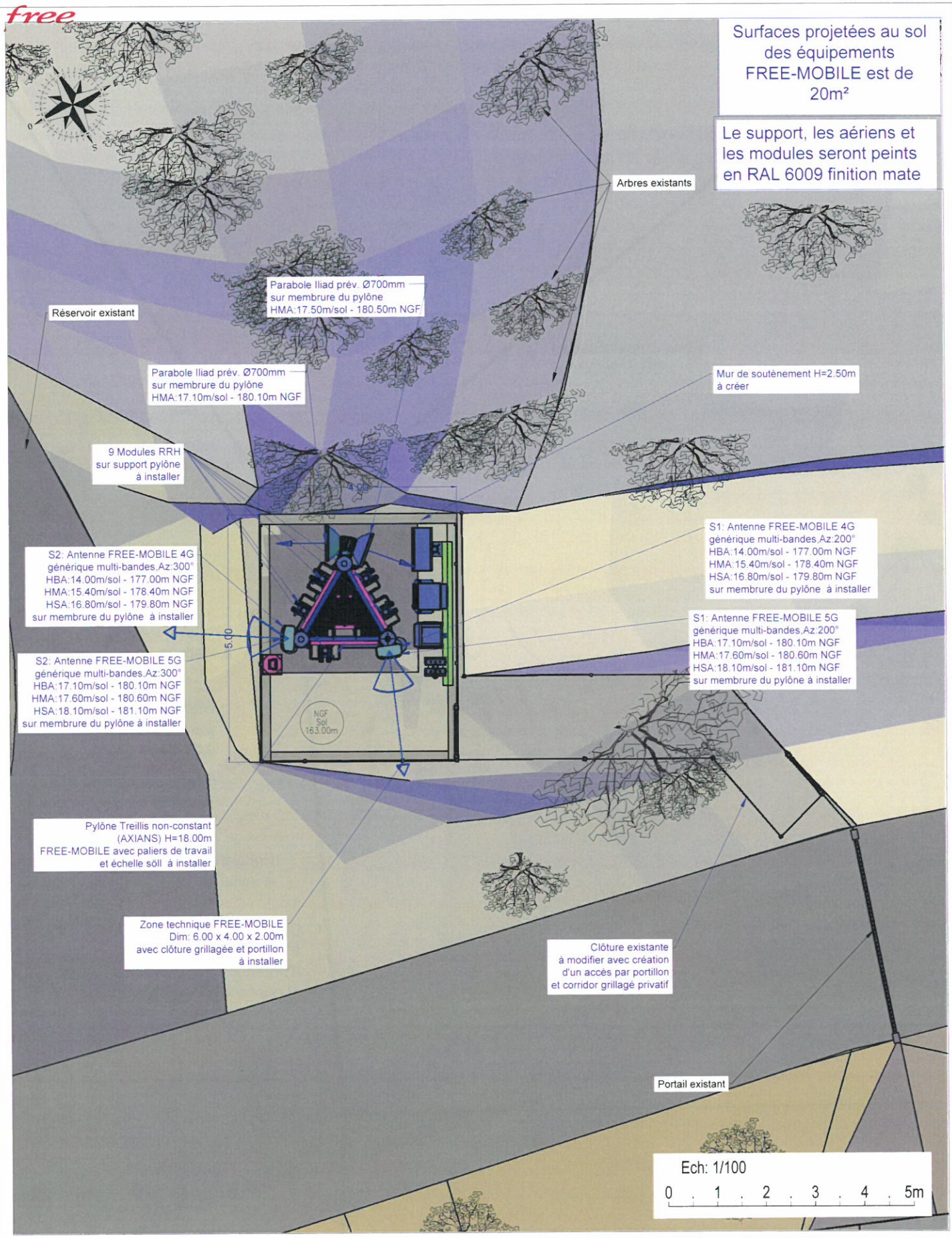

CHÂTEAU D'EAU

free mobile	857, Chemin du Gourg	ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER	Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 4 — PLAN DE MASSE PROJET	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA — FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/100

Vue 1

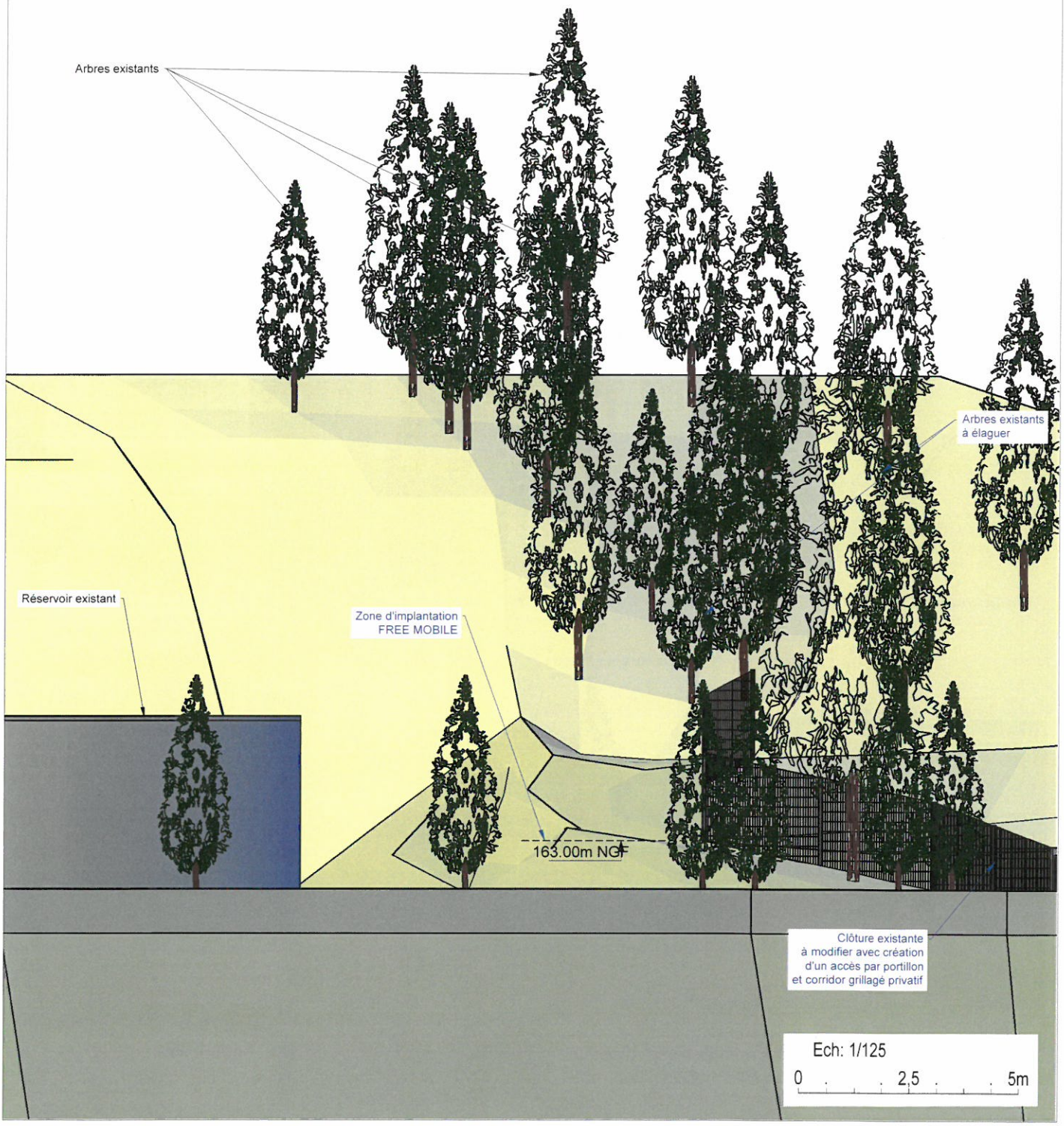

CHÂTEAU D'EAU

free mobile	857, Chemin du Gourg		ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/125

25206216830000161113

Vue 1

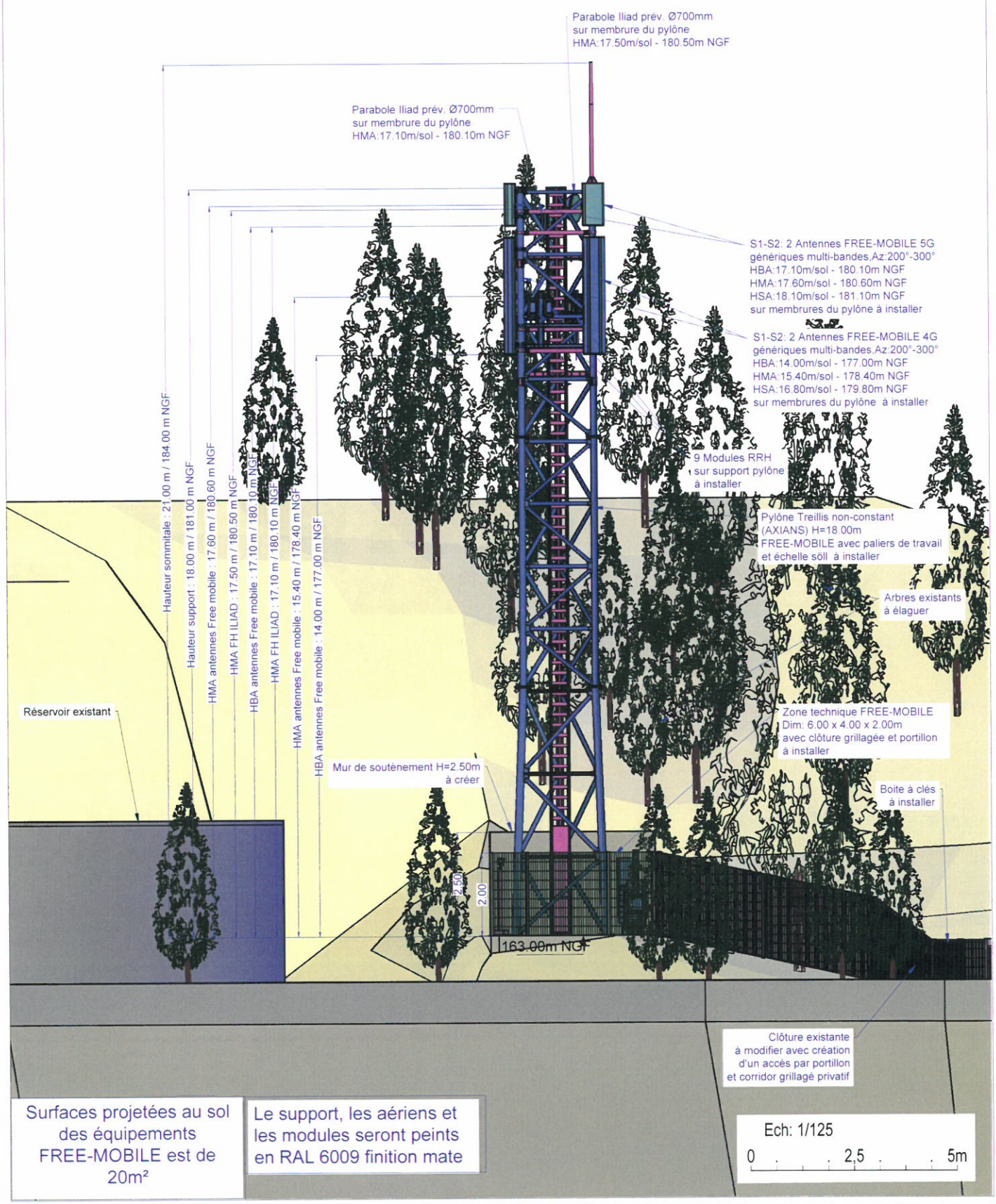

CHÂTEAU D'EAU

free mobile	857, Chemin du Gourg	ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER	Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 6 — PLAN D'ELEVATION PROJET	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA — FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : 1/125

TABLEAU ANTENNAIRES en m								
Secteurs	Antennes	Azimuts	NGF réf sol :				163.00	
			HBA/SOL	NGF	HMA/SOL	NGF	HSA/SOL	NGF
S1	4G Ht:2.80m	200°	14.00	177.00	15.40	178.40	16.80	179.80
S2	4G Ht:2.80m	300°	14.00	177.00	15.40	178.40	16.80	179.80
S1	5G Ht:1.00m	200°	17.10	180.10	17.60	180.60	18.10	181.10
S2	5G Ht:1.00m	300°	17.10	180.10	17.60	180.60	18.10	181.10
	FH Ø 0.70m	--°	17,10	180.10				
	FH Ø 0.70m	--°	17,50	180.50				
			Ht/Sol	NGF				
Hauteur Support:			18.00	181.00				
Hauteur Sommitale:			21.00	184.00				

252062168300001612 13

CHÂTEAU D'EAU			
free mobile	857, Chemin du Gourg		ID : 83123_015_04
	83110 SANARY SUR MER		Dessin : SEJNERA.L
	N° FOLIO : 7	TABLEAU ANTENNAIRES	Date : 08/02/2022
DOSSIER: DIM	INDICE :IndA	FICHIER : 83123_015_04_CHÂTEAU_D'EAU_Plans_IndA.dwg	ECH : -/---

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :

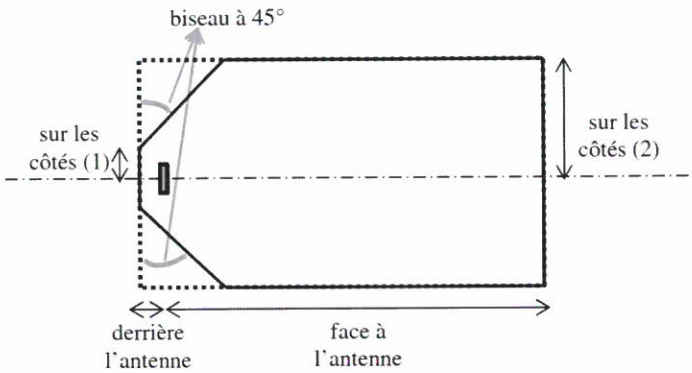

Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :
https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf

Exemple de balisage :

11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**

25206216830000161313

cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.

2520621683000001

2520621683000001 00000 1E00541351296

Mairie - Sanary-sur-Mer
1 place de la République
CS 70001
83112 SANARY SUR MER CEDEX

25206216830000160113